

# Dossier de presse

## Tranquillité publique : réponse de la Ville aux préconisations de la conférence citoyenne

Convaincue de la nécessité de renouveler le dialogue citoyen, de retisser le lien de confiance entre les habitants et leurs représentants, la municipalité a confié à des Rezéennes et Rezéens tirés au sort, dans le cadre d'une conférence citoyenne, la mission d'élaborer des préconisations pour améliorer la tranquillité publique à Rezé.

Un sujet important, qui suscite des attentes fortes et se prête trop souvent à des prises de positions simplistes.

La municipalité a étudié les préconisations émises lors de la conférence citoyenne, qui a aussi permis de préciser la stratégie de la ville en matière de tranquillité publique, en complément des orientations affirmées dans le projet de mandat.

### Personnes ressources

---

Agnès Bourgeais	maire de Rezé
Jean-Christophe Faës	adjoint délégué à la tranquillité publique
Éva Paquereau	adjointe déléguée au dialogue citoyen

### Sommaire

---

Quatre principes pour guider la politique de la Ville.....	2
Conditions de la réussite .....	3
Renforcer le lien avec les Rezéennes et les Rezéens .....	3
La tranquillité publique : une priorité qui se traduit dans une gouvernance claire et affirmée .....	4
Trois axes stratégiques .....	5
Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, améliorer les espaces publics et communs.....	5
Améliorer l'accueil et le parcours des habitants et des victimes, particulièrement de violences sexistes et sexuelles, et lutter contre les discriminations.....	9
Agir en direction des mineurs, renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents .....	11

## Quatre principes pour guider la politique de la Ville

Comme l'ont souligné les membres de la conférence citoyenne, des principes doivent guider la politique de tranquillité publique à Rezé. Les principes suivants ont été retenus :

- **Inscrire l'action de la municipalité dans une politique globale de cohésion sociale**

Une politique limitée à la sanction, au **déploiement de forces de police** pour faire cesser les troubles à l'ordre public serait vouée à l'échec.

C'est pourquoi des leviers de long terme sont indispensables : ainsi les politiques éducatives, associatives, économiques, sociales, d'égalité, de lutte contre les discriminations, d'accès à la santé, de promotion de la Jeunesse, et d'aménagement urbain qui contribuent à la cohésion sociale. Elles sont **nécessaires** à la construction d'une société apaisée et à la tranquillité publique.

- **Prévention, sanction : apporter des réponses graduées**

Il s'agit de toujours déterminer le degré de gravité d'une situation ; en cas de troubles de faible intensité, et sans caractère délibéré de l'infraction, une approche par le dialogue, visant à informer sur la réglementation en vigueur avant de déployer les outils répressifs, sera toujours privilégiée.

À l'inverse, lorsque des démarches d'information, de sensibilisation et de médiation s'avèrent infructueuses, **il faut assumer avec fermeté qu'une action répressive est nécessaire.**

- **Mobiliser tous les acteurs, avec détermination et pragmatisme.**

Associations, bailleurs, collectivités, centres socio-culturels, travailleurs sociaux... les partenaires sont nombreux, en particulier dans le champ de la prévention.

Le travail avec l'État est également essentiel pour la prévention (dans le cadre de la politique de la ville par exemple) mais aussi pour la répression, la lutte contre la délinquance, la récidive.

C'est pourquoi nous avons réactivé le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il s'appuiera, pour piloter la politique de prévention de la ville, sur la connaissance du terrain et sur les propositions des acteurs de proximité (associations, services de proximité, habitants...), tout en mobilisant l'intervention des services spécialisés (Police Nationale, justice, médiateurs, travailleurs sociaux...)

- **Adapter les réponses en se donnant les moyens d'une connaissance actualisée des situations.**

Le projet de mandat prévoit la création d'un observatoire de la tranquillité publique. Nous porterons aussi cette demande au sein du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). La Ville de Rezé souhaite que le territoire métropolitain se dote d'un **observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles** dont la mission consisterait notamment à recueillir les principales données pour suivre l'évolution des problématiques et interroger régulièrement les actions mises en œuvre dans une logique d'évaluation.

Il sera possible de compléter cette approche par la mobilisation d'études, d'enquêtes, de recherche-actions et de consultations citoyennes plus ponctuelles, afin d'enrichir l'approche quantitative.

**La ville de Rezé développera ses propres outils** pour conforter sa connaissance des faits sur son territoire. Elle mobilisera ses partenaires en ce sens (police, bailleurs sociaux, Semitan...)

# Conditions de la réussite

## Renforcer le lien avec les Rezéennes et les Rezéens

---

Le dialogue citoyen est au cœur de notre projet politique. Renforcer la place des habitants et améliorer la relation police / services / population est un enjeu transversal qui prend toute sa place dans cette volonté de travailler au plus près des attentes des Rezéennes et Rezéens.

Nombre de préconisations de la conférence citoyenne invitent par ailleurs à **impliquer les citoyens dans la définition des politiques de tranquillité publique**.

Les enquêtes réalisées auprès des habitants montrent régulièrement un manque de connaissance des dispositifs existants en matière de prévention de la délinquance, de médiation et de sécurité. Il y a aussi une très forte attente de disposer d'informations fiables sur la teneur des problèmes, sur le travail réalisé pour y répondre et les résultats.

Être à l'écoute des habitants, mieux accueillir, faire connaître l'action de la Ville : ce sont des priorités.

**Des Rezéennes et Rezéens rejoindront la plénière du CLSPD de la ville de Rezé** (avec un temps de travail en amont de la plénière). Ces habitants seront en priorité issus des dispositifs mis en place en lien avec la tranquillité publique ou le dialogue citoyen : membres de la conférence citoyenne, référents du dispositif de participation citoyenne, membres de la commission jeunes ou encore du conseil citoyen...

Enfin, les travaux de la conférence citoyenne ont mis en **évidence une appréciation mitigée de la qualité de la relation de la population avec les services de police**. Les habitants ont exprimé leurs attentes fortes d'un dialogue direct plus facile avec les forces de police, le besoin de mieux connaître leurs modalités d'intervention, et d'un accueil qui reste à améliorer au commissariat de Rezé.

La reconnaissance du travail de la police et de la justice au service de la sécurité de toutes et tous est particulièrement importante à préserver, et même à promouvoir. Aussi la Ville de Rezé s'engage à faire de cet enjeu transversal à l'ensemble des quartiers et des sujets une priorité commune, et à consacrer du temps et des moyens au développement de propositions.

### Engagements de la municipalité

- Nous développerons le **dispositif de « Participation citoyenne »**, auquel la Ville de Rezé a adhéré en janvier 2022.
- Nous nous appuierons sur **les réunions publiques et rencontres de quartiers** pour aborder les problématiques de tranquillité publique avec les habitants.
- Nous mettrons en place **une communication régulière sur les sujets de prévention et de tranquillité publique** pour mieux informer, faire connaître l'action de la Ville, lutter contre les incivilités.
- Nous finaliserons notre projet de maison dédiée à la tranquillité de Rezé (cf. page 10), lieu d'accueil unique pour les questions qui touchent à la tranquillité publique.
- Nous travaillerons au renforcement de la qualité de la relation police- population à Rezé :
  - en favorisant des rencontres régulières, des réunions d'information ;
  - en mettant en place des outils de diagnostic de la relation police/population (mesure de la qualité de la relation police-population, définition des axes de progrès sur lesquels un travail pourrait être engagé : baromètre, enquête qualité de vie...).

# La tranquillité publique : une priorité qui se traduit dans une gouvernance claire et affirmée

---

La question de la gouvernance est plusieurs fois abordée par les membres de la conférence citoyenne pour qui la vision de la tranquillité publique doit être partagée et portée par tous les acteurs : élus, services, citoyens, associations...

Parce que la tranquillité publique est l'affaire de toutes et tous, nous considérons que la gouvernance doit avant tout permettre de responsabiliser chacun des acteurs dans le champ de compétence qui lui est propre.

Elle doit également trouver les leviers de coopération, voire de mutualisation, entre les différents acteurs pour mieux répondre aux enjeux du territoire.

Notre stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance vient conforter notre projet de mandat.

## Un pilotage fort au sein de la Ville, gage d'efficacité de transversalité.

En premier lieu, notre projet de mandat a souligné l'importance d'appréhender les questions de tranquillité publique de manière transversale et a fait de la collégialité de sa prise de décision un axe essentiel : Comex, bureaux municipaux, groupes de travail thématiques, commissions extra-municipales sont autant d'outils au service de cette transversalité.

La maire, assistée de l'adjoint en charge de la tranquillité publique, coordonnateur du pôle tranquillité publique – prévention – conciliation, est garante de la définition de la politique de tranquillité publique de la Ville et de son application.

La politique de tranquillité publique sera ainsi prise en compte par toutes les directions de la Ville. Un rendez-vous annuel à l'occasion de la convocation de la plénière du CLSPD permettra d'en faire une évaluation.

La direction de la tranquillité publique, en lien avec la direction générale des services aura une fonction de pilote, garantissant la mise en œuvre et le respect des objectifs de la politique de tranquillité publique.

## Un pilotage garantissant le travail partenarial indispensable

C'est la mission en particulier du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Créé en 2019, le CLSPD ne s'était, par le passé, réuni qu'une fois ; **nous l'avons réactivé en 2020 et le rendons plus opérationnel**, avec des groupes de travail réunissant la Ville et ses partenaires sur des thématiques précises.

Le partenariat avec la police nationale est formalisé par des réunions Ville-Police (réunion mensuel, contacts au quotidien selon les besoins).

**Les groupes de partenariats opérationnels**, mis en place sous l'autorité de la police, en lien avec la Ville ou d'autres partenaires si besoin, visent à résoudre un problème (enlèvement d'épaves, occupation de halls d'immeubles récurrente...).

D'autres modalités de coopération avec les services de l'État seront formalisées si nécessaire, par exemple au moyen de groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) mis en place sous l'autorité du Procureur de la République.

## Une place reconnue aux habitantes et habitants pour le suivi, l'évaluation des actions mises en place, la construction d'actions

L'assemblée plénière du CLSPD réunit annuellement les partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans la sécurité et la prévention de la délinquance sur le territoire rezéen. Des citoyens pourront être associés à cette séquence afin de participer à la définition des objectifs et actions du CLSPD.

**Les missions du comité d'éthique**, composé d'habitants et des représentants d'associations, seront revues et reprises avec les citoyens qui rejoindront la plénière du CLSPD.

## Une démarche d'évaluation

L'accent sera mis sur l'évaluation des actions réalisées. La ville souhaite constituer pendant ce mandat un observatoire de la tranquillité publique.

L'observatoire des engagements, promesse de campagne, mis en place cette année et composé de citoyens, observera librement la mise en œuvre du projet de mandat sur des sujets spécifiques et en rendra compte au grand public.

# Trois axes stratégiques

## Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, améliorer les espaces publics et communs

---

Bien que la lutte contre les trafics de stupéfiants et la délinquance de voie publique et la délinquance routière, tout comme, plus globalement, la sécurité des biens et des personnes, relèvent en priorité de la compétence de l'État et appellent la mobilisation de moyens essentiellement régaliens (policiers et judiciaires), la Ville de Rezé souhaite, en lien avec les partenaires du CLSPD, inscrire cette priorité dans sa politique tranquillité publique afin d'y contribuer avec détermination, à hauteur de ses compétences.

**Il s'agit de répondre à la très forte attente exprimée par les habitants sur les préoccupations suivantes :**

- les trafics de stupéfiants ;
- les vols et cambriolages ;
- Les rodéos sauvages et les tirs de mortiers d'artifice, *lesquels relèvent prioritairement de la compétence de l'Etat ;*
- la délinquance de voie publique ;
- le sentiment d'insécurité constaté sur certains espaces publics ;
- le harcèlement de rue ;
- les incivilités ;
- les troubles sur les espaces publics (tapages, occupations abusives...);
- les troubles de voisinage, *sur lesquels la Ville est en mesure d'agir et d'accompagner, dans le cadre de ses compétences, la police nationale.*

**L'inscription de ces sujets dans la politique rezéenne doit permettre :**

- de reconnaître collectivement le niveau de priorité pour les habitants et de mobiliser les moyens disponibles en conséquence ;
- d'identifier et de renforcer les coopérations dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ou par exemple des groupes de partenariats opérationnels (GPO).

Sont ici tout particulièrement visées **les coopérations entre la Police nationale et la direction de la tranquillité publique**, ainsi que **les relations police-justice-bailleurs sociaux**.

### Engagements de la municipalité

**La présence humaine des agents de la tranquillité publique sur l'espace public sera renforcée, au sein d'un service global qui s'appuiera sur une politique de prévention et de proximité.**

Conformément aux principes qui guident la stratégie de la municipalité, cette présence humaine recherchera **un travail en proximité avec les Rezéennes et Rezéens**. Le renfort de cette présence sera effectué de façon à apporter des réponses pouvant être graduées, de la prévention, de « l'aller vers » à la sanction quand celle-ci est nécessaire. Dans les limites bien entendu des compétences des agents de la ville.

### Huit agents de la ville recrutés durant le mandat

Quel que soit le statut des agents recrutés, afin de rassurer les Rezéennes et Rezéens et de conforter la sécurisation des espaces publics, un renfort sera mis en place :

- **en développant les déambulations**, en particulier sur les territoires les plus fréquentés ;
- **en permettant une présence plus régulière** jusqu'à 20h et lors de certains événements le week-end ;
- **en permettant des interventions ciblées et temporaires selon les besoins** (sécurisation des entrées et sorties scolaires, plateaux sportifs...).

Un bilan sera réalisé chaque année et présenté lors de la plénière du CLSPD.

Les fiches de mission des agents de la tranquillité publique seront précisées afin de **garantir un recrutement adapté à la stratégie de la Ville de Rezé en la matière**. Si l'attention portée au recrutement est une priorité de la Ville, la **formation continue des agents** en est une autre, essentielle.

### La question de la police municipale – les Rezéennes et Rezéens appelés à donner leur avis

Le recrutement de policiers municipaux peut permettre à la Ville de prendre en charge certaines missions qu'elle n'assure pas – ou difficilement – aujourd'hui, et contribuer à lutter contre le sentiment d'insécurité.

Mais **une police municipale n'a pas les compétences de la police nationale** et ne peut répondre seule à toutes les inquiétudes. Sa création ne peut ainsi se justifier qu'appuyée sur une compréhension claire et partagée de ce qu'elle apporterait et n'apporterait pas aux Rezéennes et Rezéens, en s'écartant des positions dogmatiques ou simplistes, dans un sens ou l'autre.

Devant l'importance que revêt pour la collectivité le recrutement de policiers municipaux, **la Ville consultera les habitants à ce sujet au moyen d'un scrutin** (référéndum ou consultation pour avis), fin 2022.

Le projet de police municipale qui sera soumis aux Rezéennes et Rezéens respectera les engagements de campagne de la municipalité – dont une forte politique de prévention – et les principes de sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : une police de proximité, au plus près des habitants, s'appuyant sur une doctrine claire et affirmée.

La consultation des habitants sera préparée par la mise à disposition des documents de présentation nécessaires mais aussi par des temps d'échange et des réunions publiques, de manière à permettre à chacun, chacune, de s'approprier les éléments du débat.

#### Liste des arguments pour/contre établie par la conférence citoyenne

POUR	CONTRE
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les prérogatives des ASVP sont insuffisantes</li><li>➤ Une Police municipale peut apporter une réponse graduée</li><li>➤ La Police municipale de par ses prérogatives et missions est la meilleure option pour l'entité d'ilotage qui fait défaut à Rezé</li><li>➤ Une Police municipale permettrait au Maire de reprendre en main les problématiques de tranquillité publique : capacité à faire appliquer les arrêtés municipaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il existe une réelle défiance d'une partie de la population à l'égard de la police (...)</li><li>➤ Certains travailleurs de l'institution « police » adhèrent à des principes autoritaristes rendant difficile un recrutement en accord avec les valeurs de la ville (...)</li><li>➤ Les expertises mobilisées (...) montrent l'incapacité d'une police municipale à apporter des réponses au trafic de stupéfiants et aux cambriolages (...)</li><li>➤ Assurer la tranquillité publique est un processus de long terme (...)</li></ul>

### Le service de médiation conforté

La démarche « d'aller vers » du service de médiation est un complément indispensable aux missions assurées par les autres agents de la tranquillité publique et de la Ville intervenant dans l'espace public. Leur présence sur le terrain est complétée par le rôle des éducateurs de l'agence départementale de la prévention spécialisée (ADPS).

- **Maintien du local des médiateurs** place François Mitterrand et du partenariat avec les bailleurs sociaux. Préconisations
- **Accentuation de la visibilité des médiateurs** (tenues professionnelles) et développement de leur présence dans d'autres quartiers que celui du Château de Rezé.
- La Ville confortera **la coordination des interventions** dans les situations de troubles de la tranquillité publique causées par des personnes en errance ou en situation de fragilité psychologique.
- **La coordination des actions de médiation**, « d'aller vers » réalisées par les agents de la Ville et de ses partenaires (l'ADPS) est une priorité portée par la Ville.
- La Ville entamera une réflexion pour **consolider la formation et la professionnalisation des agents** afin de conforter son action.
- La Ville développera **une formation des agents** axée sur une montée en compétence sur les grands enjeux de société : violences faites aux femmes, maltraitance infantile, lien police-population, éthique et responsabilité.
- **Les moyens d'information des Rezéennes et Rezéens** seront renforcés afin de prévenir les incivilités, développer les bonnes pratiques, renforcer la prévention.

## Les partenaires mobilisés

Si la consultation citoyenne débouche sur la création d'une police municipale, **une convention de coordination Police nationale-police municipale** sera formalisée dans le sens d'une complémentarité des interventions, respectueuse des champs de compétence respectifs et de la doctrine de la police municipale rezéenne.

**La police métropolitaine des transports en commun** sera sollicitée pour mieux articuler les coopérations nécessaires à la sécurisation des transports en commun ainsi que des espaces publics aux abords des stations et arrêts de bus.

Nous poursuivrons **l'aménagement des espaces publics** pour lutter contre les incivilités, occupations abusives et faits de délinquance, en mobilisant notamment l'expertise des référents sûreté de la police nationale.

Nous favoriserons **l'occupation positive de l'espace public** en encourageant les projets municipaux et associatifs hors les murs, en soutenant et en accompagnant les initiatives des habitants, en lien avec les bailleurs et les services de police.

Nous poursuivrons les partenariats autour de l'enjeu de communiquer et de faire de la prévention auprès des jeunes sur les consommations à risque et sur les violences sexistes et sexuelles (harcèlement de rue, et notion de consentement notamment).

## Prise en compte de la tranquillité publique dans l'aménagement

**Nous conserverons une utilisation mesurée et optimisée de la vidéoprotection.**

L'efficacité de la vidéoprotection des espaces publics pour la prévention de la délinquance reste difficile à établir. Son développement doit être maîtrisé en raison des atteintes possibles à la vie privée, des dérives potentielles d'une société de surveillance.

- **Les échanges avec Nantes Métropole**, gestionnaire du centre de supervision urbain auquel sont rattachées 12 caméras présentes dans le territoire rezéen (installées entre 2018 et 2020) **et la police nationale** seront renforcés afin de mieux en mesurer l'efficacité.
- Le comité d'éthique prévu pour l'évaluation du dispositif sera revu et rattaché au CLSPD.
- Compte tenu des limites et du coût de ces dispositifs, les seules installations de surveillance des espaces publics complémentaires envisageables concerneront les espaces publics les plus fréquentés.
- La vidéoprotection des bâtiments (sans surveillance de l'espace public) a en revanche fait la preuve de son efficacité. La Ville poursuivra sa politique de protection de son patrimoine par de nouveaux équipements.

## La fabrique de la ville doit concourir au bien être, à la tranquillité publique

La volonté de la municipalité de faire de Rezé une Ville nature où il fait bon vivre concourt également à prévenir la dégradation d'espaces publics et à éviter les tensions entre riverains.

### Amélioration des ambiances urbaines

- La Ville a engagé en 2021 avec des chercheurs de l'université Gustave-Eiffel un dispositif participatif afin de constituer une carte de bruit de Rezé, pour réfléchir avec les citoyens volontaires et les chercheurs aux mesures qui peuvent être adoptées pour une meilleure prise en compte du bruit dans les aménagements.
- Dans le cadre des différentes modifications du PLUM (tous les deux ans environ), la Ville souhaite valoriser la protection d'éléments patrimoniaux et paysagers (petit patrimoine, espaces boisés, arbres remarquables), afin d'accompagner la préservation de l'identité des quartiers et des paysages.

### Attention portée à la qualité des espaces publics

- Des projets paysagers sont envisagés dans différents interstices de la ville (espaces délaissés), bois et parcs.
- La Ville accompagne des initiatives habitantes de jardinage sur des espaces publics.
- La Ville organise mensuellement des opérations citoyennes de collecte de déchets par quartier et fait le relais d'autres structures organisatrices (CSC, associations). Elle poursuivra ses efforts avec la Métropole et les autres partenaires -notamment les bailleurs – pour assurer la propreté des espaces publics.

## Une densification raisonnée

La qualité de la ville est un élément important du sentiment de sécurité.

- La Ville s'appuie sur **un protocole urbain, paysager et environnemental particulièrement ambitieux** et une charte de l'habitat soucieuse du droit au logement, de qualité de vie et de cohésion sociale.
- Rezé est **une ville solidaire et accueillante**, soucieuse de permettre à chacun de se loger, quels que soient ses revenus, en cherchant l'équilibre entre les conditions d'accueil de nouveaux habitants et la préservation d'un cadre de vie apaisé, compris par les riverains. Plus qu'un concept, l'urbanisme négocié est une réalité concrète à Rezé.

## Valorisation des modes de circulation doux

- La Ville s'engage sur différents dispositifs pour apaiser la circulation et privilégier les modes doux, en faisant notamment appel à l'expertise habitante (commission citoyenne des mobilités).
- La Ville étudiera la possibilité de porter au sein de la Métropole un projet de parcours piétonniers sécurisés, à partir notamment des principaux arrêts de transports en commun, des écoles et lieux de détente, articulé avec les impératifs de la transition écologique : trames brunes, recours à des éclairages peu consommateurs ou avec détection de présence.

## Soutien à l'animation des quartiers

- La Ville souhaite **développer des lieux de proximité dans tous les quartiers**, afin de soutenir la sociabilité et l'entraide. Cette occupation de l'espace public permet de renforcer le sentiment de sécurité.
- La Ville s'engage sur **la rénovation ou la création d'équipements sportifs extérieurs** permettant notamment de réinvestir l'espace public. Un plan pluriannuel d'investissement est validé dans ce sens à hauteur de 600K€. L'avis des Rezéennes et Rezéens ainsi que des associations et clubs sportifs est sollicité dans le cadre de concertations.



# Améliorer l'accueil et le parcours des habitants et des victimes, particulièrement de violences sexistes et sexuelles, et lutter contre les discriminations

## Engagements de la municipalité

### Assurer un accueil de qualité

La qualité de l'accueil est déterminante dans la prise en compte des victimes. La Ville restera attentive, dans le cadre de ses relations partenariales avec la police nationale, aux remontées des habitants sur la qualité de l'accueil au commissariat de Rezé. La qualité de l'accueil assuré par la Ville elle-même est une priorité. C'est l'une des raisons du projet de création d'une maison dédiée à la tranquillité publique rezéenne. Il s'agira de permettre un accueil :

- dans un lieu dédié
- par des agents formés à l'accueil des victimes
- garantissant la confidentialité nécessaire
- apportant des réponses de premier niveau.

Cet accueil réorganisé prendra sa place dans le projet de rénovation de la relation services / usagers développé par la Ville.

Un **numéro de téléphone dédié à la tranquillité publique sera créé** et largement diffusé.

### Mieux accompagner

L'accompagnement des victimes est primordial.

Lors du dépôt de plainte, les services de la police nationale proposent un accompagnement psychologique.

Des associations interviennent régulièrement dans l'accompagnement des victimes, notamment en lien avec la Maison de la justice et du droit (MJD)

Cet accueil des Rezéennes et Rezéens doit être amélioré. Des habitants peuvent être traumatisés par des événements sans être nécessairement des victimes directes. Ils doivent recevoir une proposition d'accompagnement.

Le projet de la **maison dédiée à la tranquillité publique de Rezé** intégrera la possibilité d'accueillir des associations œuvrant au soutien des victimes, de mettre en place des actions nouvelles, en lien avec ce qui existe déjà dans la ville notamment à la maison de la justice et du droit (MJD).

### La maison dédiée à la tranquillité publique à Rezé

Sa vocation est de mettre à la disposition des Rezéennes et Rezéens un espace unique, facilement accessible, dédié aux questions de tranquillité, de réglementation et d'occupation de l'espace public.

Il s'agit de répondre à l'enjeu de la cohésion sociale et du vivre ensemble en renforçant les actions de proximité et en améliorant les réponses apportées aux habitantes et habitants par

- un traitement des signalements plus personnalisé et réactif ;
- l'aménagement d'un accueil physique permettant une écoute des usagers dans les meilleures conditions (création d'espaces de confidentialité) ;
- un accueil téléphonique unique et identifié ;
- le développement des démarches en ligne pour faciliter la saisine de la Ville sur les questions de tranquillité publique ;
- l'amélioration de l'information des Rezéennes et Rezéens grâce à un espace réservé sur le site web de la Ville et la mise à disposition de ressources documentaires ;
- la mise en place de permanences de conseils et d'orientation (droit, soutien et accompagnement des victimes).

La maison dédiée à la tranquillité publique de Rezé sera située dans le bâtiment municipal situé place Robert-Plissonneau. Son ouverture est prévue au cours du mandat.

## Prévenir les violences sexuelles et sexistes, intrafamiliales, et accompagner les victimes

La ville de Rezé n'échappe pas à la problématique des violences sexistes et sexuelles, laquelle nécessite une forte mobilisation de la part de l'ensemble des acteurs.

De la même manière, les **démarches de renforcement de l'accès au droit** doivent perdurer, afin que cet enjeu de connaissance de ses droits et des moyens de les faire respecter soit une réalité pour toutes et tous.

C'est pourquoi la Ville réaffirme les engagements suivants :

- renforcement de la qualité et de la lisibilité des dispositifs d'accueil et soutien aux victimes ;
- soutien aux professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des victimes ;
- promotion d'une culture commune de cette problématique ;
- association des personnes concernées à la définition des politiques publiques ;
- favorisation de l'accès au droit pour les publics vulnérables.

## Lutter contre les discriminations et soutenir les personnes les plus vulnérables

Au-delà de son champ de compétence en matière d'action sociale, la Ville met en place des aides en matière de soutien budgétaire, d'aide au logement ; propose des solutions de mise à l'abri et d'accompagnement des personnes pour leur insertion vers le logement ou l'insertion professionnelle.

De plus, depuis février 2022, **la Maison des services** est ouverte au cœur du quartier Château afin d'accompagner chaque habitant dans l'accès aux droits essentiels.

L'analyse des besoins sociaux des habitants de Rezé montre le besoin de renforcer l'action partenariale pour éviter de creuser les inégalités entre les différents quartiers de la ville, mais également entre différents publics pouvant être fragilisés du fait de leur situation.

La Ville travaille en partenariat et apporte son soutien à plusieurs associations qui œuvrent dans le champ des solidarités et de l'aide et l'accompagnement aux personnes.

L'organisation d'un forum dédié aux solidarités – comme celle d'assises de la tranquillité publique – ne permettrait pas de garantir que les publics les plus concernés soient touchés. Cependant nous nous engageons à développer des actions pour lutter contre les discriminations et/ou faciliter l'accès aux droits, par exemple :

- **en déployant des actions autour de la lutte contre les discriminations et les préjugés** afin de permettre à chacun et chacune de mieux se connaître dans ses diversités et richesses ;
- **en engageant un échange avec nos associations partenaires** pour identifier et valoriser les actions qu'elles mènent sur la lutte contre les discriminations et le vivre ensemble ;
- **en organisant un temps fort en lien avec le déploiement du projet de maison dédiée à la tranquillité publique.** Son lancement sera l'occasion de communiquer sur l'ensemble des actions menées par la Ville et d'organiser un temps d'échange ;
- **en associant des membres de la conférence citoyenne** à la préparation de certaines de ces séquences

# Agir en direction des mineurs, renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents

---

La prévention auprès des jeunes, dès le plus jeune âge, et un travail avec les parents doivent être engagés en priorité.

Compte tenu :

- de la part importante des faits de délinquance attribués aux mineurs,
- du fait que les jeunes peuvent être touchés de bonne heure par des faits de violence, bagarres, harcèlement avec un rôle catalyseur des réseaux sociaux pointé par tous les professionnels ;
- de la nécessité de prévenir les conduites à risques.

Il est nécessaire de :

- Renforcer et coordonner la stratégie de prévention auprès de tous les jeunes (prévention primaire).
- Renforcer l'égalité des chances et favoriser l'acquisition des compétences psycho-sociales.
- Renforcer la cohérence des interventions socio-éducatives auprès des jeunes en fragilité (prévention secondaire).
- Soutenir la parentalité et associer les parents aux actions de prévention mises en œuvre.

## Engagements de la municipalité

- Nous soutiendrons, favoriserons, la mise en place d'actions de prévention.
- Nous favoriserons le **partage d'expérience**, les témoignages de parcours de sortie de délinquance, la valorisation de l'engagement citoyen et de parcours d'insertion professionnelle réussis.
- Nous développerons les interventions de prévention en milieu scolaire (services jeunesse et citoyenneté et médiation).
- Nous soutiendrons et renforcerons **les dispositifs permettant une présence sociale en proximité, dans et aux abords des écoles**, poursuivrons **l'action d'animation sociale** menée par les équipes municipales dans les différents quartiers notamment avec les centres socioculturels, réactiverons un **plan de prévention contre les violences faites aux mineurs**, avec toutes les directions municipales concernées (création d'une procédure d'alerte commune), le développement **d'une culture professionnelle affirmée autour des enjeux de la protection de l'enfance**, la structuration des circuits de décision pour mieux **protéger les mineurs**.
- Nous développerons des propositions de **soutien à la parentalité**.

## Engagements partenariaux

Nous souhaitons :

- soutenir des actions de prévention envers les jeunes ;
- **maintenir et développer le dispositif de médiation à l'école ;**
- expérimenter dans le cadre d'un partenariat Ville-Éducation Nationale l'intégration **d'actions de prévention de la délinquance dans un collège et ses écoles primaires de rattachement** selon une logique de parcours citoyen permettant, d'un cycle à l'autre, au bénéfice des mêmes élèves, une continuité et une complémentarité plus structurantes des interventions. ;
- **instaurer un conseil des droits et devoirs des familles (CDDF)**. Sa réunion à l'initiative de la maire pourra notamment permettre de réunir les partenaires concernés pour intervenir quand une situation particulière de délinquance d'un mineur est portée à sa connaissance. Le CDDF permet d'apporter des réponses graduées face à l'entrée d'un jeune dans un parcours délinquant, permettant à la Ville de remplir sa mission de prévention de la délinquance.
- **Développer les partenariats avec la Justice**, afin de permettre des réponses de premier niveau rapide auprès des mineurs exposés à la délinquance, en développant le **rappel à l'ordre municipal** auprès des mineurs, en partenariat avec le Parquet.
- **Engager un dialogue avec les acteurs associatifs qui s'adressent aux plus jeunes** afin de valoriser dans les conventions établies un partenariat reposant sur des valeurs partagées : appui aux jeunes, égalité, action éducative émancipatrice, engagement citoyen, respect des valeurs de la République.

## Le pilotage de la politique de prévention.

Nous veillerons par un travail en partenariat à la cohérence des interventions proposées, tout particulièrement en milieu scolaire. Pour permettre **l'évaluation et l'évolution de sa politique de prévention**, La Ville fait une priorité de la connaissance partagée – entre services, professionnels, et avec ses partenaires institutionnels et thématiques – des diagnostics et des actions de prévention mises en place afin de permettre l'évaluation, tant pour les actions de prévention collectives, que pour le suivi des situations individuelles préoccupantes.

Les services de la Ville **travaillent en transversalité** pour garantir la cohérence de l'action.

Le projet éducatif de territoire (PEDT) **structure la politique éducative de la Ville. La concertation « Grandir et vivre ensemble à Rezé », de juin à décembre 2021, a permis d'affiner le projet renouvelé en juin 2021. Il est désormais décliné en plan d'actions.**